
GUIDE

FONCTIONNEMENT DE LA PAUSE MÉRIDIANNE





SOMMAIRE

Démarche pédagogique pages 3 et 4

- Faire goûter tous les aliments
- Favoriser l'autonomie des enfants
- Sensibiliser au tri des déchets
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire
- Sensibiliser au respect des locaux (tables, chaises, salles...)
- Sensibiliser au respect d'autrui (encadrants, agents de restauration, camarades)

Rôles de l'encadrant pages 5 et 6

- Dans la cour
- Dans la salle de restauration scolaire
- Les comportements à proscrire en tant qu'encadrant

Fonctionnement général du service de restauration scolaire pages 7 et 8

- CONVIVIO
- Les badges
- Les menus
- Les PAI et régimes particuliers

Fonctionnement par structure pages 9 à 13

- Ecole maternelle du Moulin
- Ecole maternelle des Gués
- Ecole élémentaire des Varennes
- Ecole élémentaire des Gués

Fonctionnement du mercredi page 14

Répartition des encadrants par site page 15

Pochette de liaison page 16

Infirmierie page 16

En cas d'accident page 17

En cas d'incendie page 17

Vigipirate page 18

Numéros utiles page 19





DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Faire goûter tous les aliments

En Maternelle :

- Servir à chaque enfant l'ensemble des composantes du repas prévu au menu
- Inciter l'enfant à goûter à tous les aliments, même ceux qu'il n'apprécie pas
- Proposer aux enfants d'être resservis s'ils le souhaitent et selon les quantités restantes
- En fin de repas, s'assurer que les enfants ont assez mangé

En Élémentaire :

- Veiller à ce que l'ensemble des enfants passant au self, prenne chaque composante du repas
- Inciter l'enfant à goûter à tous les aliments, même ceux qu'il n'apprécie pas
- Autoriser les enfants qui le demandent à retourner au self pour être resservis selon les quantités restantes
- En fin de repas, s'assurer que les enfants ont assez mangé

Favoriser l'autonomie des enfants

En Maternelle :

- S'assurer que les enfants aient une bonne position pour manger
- Vérifier que les enfants manient et posent bien leurs vaisselles
- Associer les enfants au débarrassage de la table (regroupement des couverts, verres, assiettes...)

En Élémentaire :

- S'assurer que les enfants aient une bonne position pour manger
- Vérifier que les enfants manient et posent bien leurs vaisselles
- Veiller au bon débarrassage des plateaux en fin de repas

Sensibiliser au tri des déchets

En élémentaire :

- Veiller à ce que l'enfant respecte la signalétique en place sur la zone de débarrassage (tri des déchets alimentaires, des déchets d'emballage)

Sensibiliser au gaspillage alimentaire

En élémentaire :

- Par des actions ponctuelles de pesées des déchets (proposées par CONVIVIO).



Sensibiliser au respect des locaux (tables, chaises, salles...)

En Maternelle :

- Veiller au respect des locaux sanitaires (chasses d'eau tirées, serviettes de papier jetées dans les poubelles)
- Sensibiliser les élèves à manger proprement

En Élémentaire :

- Veiller au respect des locaux sanitaires (chasses d'eau tirées, serviettes de papier jetées dans les poubelles)
- S'assurer que les tables et chaises sont laissées propres et rangées en fin de repas pour les camarades suivants (dans le cas contraire, une lingette est à disposition afin que les élèves nettoient eux-mêmes leur table)
- Vérifier que les élèves réalisent correctement le débarrasage de leur plateau (déchets déposés dans les poubelles, tri des couverts, tri de la vaisselle, rangement du plateau...)



Sensibiliser au respect d'autrui (encadrants, agents de restauration, camarades)

En Maternelle :

- Veiller à l'application des règles élémentaires de politesse (bonjour, merci, s'il vous plaît)
- Veiller à ce que les élèves aient un comportement adapté en collectivité (ne pas laisser passer de bagarres, moqueries...) et respectent les règles de vie
- Faire respecter un calme relatif dans l'enceinte de la salle

En Élémentaire :

- Veiller à l'application des règles basiques de politesse (bonjour, merci, s'il vous plaît)
- Veiller à ce que les élèves aient un comportement adapté en collectivité (ne pas laisser passer de bagarres, moqueries...) et respectent les règles de vie.
- S'assurer que les élèves respectent les consignes propres à la restauration scolaire (se laver les mains avant le repas, attendre dans le calme au niveau du self, demander l'autorisation de se lever pour aller chercher de l'eau, se resservir au self, débarrasser son plateau...)
- Faire respecter un calme relatif dans l'enceinte de la salle





ROLES DE L'ENCADRANT

Le temps méridien est à la fois un temps de restauration et de récréation (découpé différemment en fonction des structures). La surveillance et la restauration doivent prendre en compte le fonctionnement du site (nombre de services, configuration des lieux...).

Selon sa position dans le fonctionnement de la structure, l'encadrant n'aura pas le même rôle (surveillance dans la salle de restauration, navette, ou surveillance de la cour de récréation).

Dans la cour

- De manière générale, assurer la surveillance de la cour
- Faire l'appel des classes selon l'ordre établi en début d'année scolaire
- Respecter et faire respecter les règles de vie en collectivité
- Sanctionner les incivilités
- Ne pas laisser passer de violences physiques, verbales entre qui que ce soit
- Etre à l'écoute des enfants et des familles
- Etre disponible
- Etre attentif à tout et à tous
- Avoir le sens des responsabilités

Dans la salle de restauration scolaire

- De manière générale, assurer la surveillance de la salle
- S'assurer du passage aux toilettes obligatoire avant et après le repas pour les maternelles et les élémentaires, notamment pour se laver les mains
- S'assurer de l'attente et du passage dans le calme au niveau du self
- Distribuer l'eau ou autoriser l'enfant à y aller
- Distribuer le pain ou autoriser l'enfant à y aller
- Encourager l'enfant à goûter
- Aider les enfants à couper leur viande si besoin
- Accompagner l'enfant à adopter les bons gestes lorsqu'il mange
- Amener l'enfant à manger proprement
- Aider à la distribution des plats si besoin (en Maternelle)
- Proposer aux enfants s'ils souhaitent être resservi (en Maternelle) selon les quantités restantes
- Autoriser les enfants à retourner au self pour être resservi (en Élémentaire) selon les quantités restantes
- Veiller à ce que l'enfant se tienne correctement à table
- Veiller aux règles élémentaires de politesse
- Respecter et faire respecter les règles de vie en collectivité
- Maintenir un niveau sonore respectable





- Etre à l'écoute des enfants
- Etre disponible
- Etre attentif à tout et à tous
- Avoir le sens des responsabilités

Les comportements à proscrire en tant qu'encadrant

- Crier sur les enfants pour se faire respecter
- Laisser sans surveillance un ou plusieurs enfants même pour aller chercher la trousse de secours
- Se laisser distraire par des facteurs extérieurs (collègues, téléphone...)
- Utiliser son téléphone portable (l'utilisation du téléphone portable est interdite, sauf appel d'urgence)
- Surveiller les élèves de loin, assis sur un banc...
- Ne pas intervenir en cas de violences, moqueries...
- Faire des commentaires déplacés sur les parents, enfants, collègues...
- L'usage de la cigarette est proscrit.



FONCTIONNEMENT GENERAL DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

CONVIVIO

Le service est assuré par l'entreprise CONVIVIO en délégation de service public. CONVIVIO assure la réalisation des repas en mettant notamment à disposition un chef gérant cuisinier et un second de cuisine. Mis à part le chef et le second de cuisine, le personnel de restauration scolaire est municipal. CONVIVIO gère également les inscriptions et la facturation avec les familles.

Les badges

Des badges nominatifs sont mis à la disposition de chaque enfant.

- En maternelle, le badgeage est assuré par les ATSEM en fonction des élèves effectivement présents.
- En élémentaire, le badgeage est effectué par chaque enfant au moment du passage au self sur une borne. Le badge est récupéré par l'enfant en début de self et redéposé à la fin du self.

Tout enfant ne disposant pas de badge (inscription récente, perte...) doit être noté et signalé à un agent de restauration scolaire. Pour les enfants du voyage, un prépaiement est mis en place. Des tickets sont alors remis aux familles concernées. Si l'enfant ne dispose pas de ticket, il convient de noter son prénom et son nom, et de le signaler à l'agent de restauration. Ce ticket doit être remis à l'agent de restauration au moment du repas / passage au self.



Les menus

Les menus sont validés à chaque trimestre par la Commission Restauration Scolaire (composée de représentants de CONVIVIO, de la Mairie, des écoles et des associations de parents d'élèves). Ils sont affichés sur chaque site (écoles et restaurations) et sont mis en ligne sur le site Internet de la commune : www.veigne.fr

Pour les élèves de maternelle, un repas à 4 éléments est proposé le lundi et le vendredi et un repas à 5 éléments le mardi et jeudi. Le mercredi, un repas à 4 éléments est servi aux maternels comme aux élémentaires.

Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Breakfast	Breakfast	Breakfast	Breakfast	Breakfast	Breakfast	Breakfast	Breakfast
Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch	Lunch
Afternoon snack	Afternoon snack	Afternoon snack	Afternoon snack	Afternoon snack	Afternoon snack	Afternoon snack	Afternoon snack

Par ailleurs, 2 éléments « bio » sont proposés par semaine. Des repas à thèmes sont aussi proposés ponctuellement tout au long de l'année, correspondant notamment aux fêtes calendaires.





Les PAI et régimes particuliers


Les enfants allergiques ou ayant un régime spécifique doivent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) conclu entre le médecin, l'école, la commune et la famille. Ce document définit les modalités d'accueil des enfants et la conduite à tenir en cas de problème. CONVIVIO peut alors proposer un repas adapté tenant compte d'éventuelles contre-indications.

En maternelle, les enfants sous PAI ou avec un régime particulier sont identifiés par une photo accolée sur une chaise. En élémentaire, les agents de restauration disposent de la liste (avec photo) des enfants concernés. UNE VIGILANCE PARTICULIERE DOIT ETRE PORTEE SUR CES ENFANTS. Les traitements médicaux ne peuvent également être assurés que dans le cadre d'un PAI.

La mise en œuvre et la déclaration d'un PAI auprès du service de Restauration Scolaire est de la responsabilité des familles tout comme la mise à disposition de médicaments sur les sites de restauration scolaire. Il revient également aux familles de veiller à ce que la date de péremption des médicaments fournis ne soit pas dépassée. Selon l'école où est scolarisé l'enfant, il est demandé aux familles de fournir :

- Maternelle du Moulin : 1 lot de médicaments (commun entre l'école, la restauration et l'ALSH),
- Élémentaire des Varennes : 2 lots de médicaments (1 pour l'école, 1 commun entre la restauration et l'ALSH),
- Maternelle des Gués : 1 ou 2 lots de médicaments si l'enfant déjeune à la restauration le mercredi (1 commun entre l'école et la restauration des Gués, 1 pour le mercredi commun entre la restauration du Moulin et l'ALSH),
- Élémentaire des Gués : 2 ou 3 lots de médicaments si l'enfant déjeune à la restauration le mercredi (1 pour l'école, 1 pour la restauration des Gués, 1 pour le mercredi commun entre la restauration des Varennes et l'ALSH).

Aucun autre médicament ne sera donné par l'équipe d'encadrement et d'animation.

L'emplacement des PAI (médicaments) est matérialisé sur les sites de la façon suivante 

En cas de réaction allergique d'un enfant et notamment de réaction anaphylactique, il est nécessaire de réagir très rapidement :

- ***Appeler le 18 ou le 15.***
- ***Récupérer le PAI de l'enfant à disposition sur chaque site comprenant la procédure à adopter spécifique à l'enfant (ex. : lui donner un médicament à avaler, utiliser l'auto-injecteur ou stylo-injecteur),***
- ***Procéder tel que précisé.***

Dans le cadre des pratiques culturelles, un substitut au porc sera proposé aux familles qui le souhaitent. Pour bénéficier de cette disposition, il revient à la famille de le préciser dans le dossier d'inscription. De plus, certaines familles déclarent leur enfant avec un régime « sans viande ». Dans ce dernier cas, il convient de ne pas servir de viande à l'enfant, mais aucun substitut n'est proposé.



FONCTIONNEMENT PAR STRUCTURE

La commune dispose de plusieurs sites scolaires avec 4 écoles. Il y a donc 4 cours de récréation et 4 lieux de déjeuner à surveiller et encadrer. Même si chaque structure est différente (il y a un fonctionnement qui se veut au maximum similaire).

Les 4 sites sont :

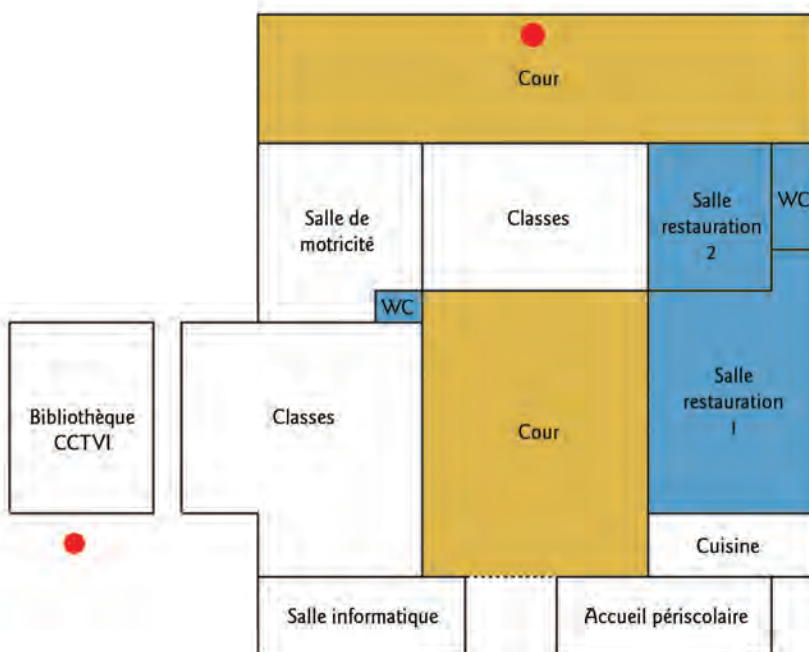
- L'école maternelle du Moulin
- L'école maternelle des Gués
- L'école élémentaire des Varennes
- L'école élémentaire des Gués

Sur chacun des sites, une vigilance particulière doit être portée sur la fermeture des portes et portails, notamment dans le cadre du plan VIGIPIRATE.

● Point de rassemblement en cas d'évacuation des bâtiments scolaires (pages 10 à 13).



Ecole maternelle du Moulin



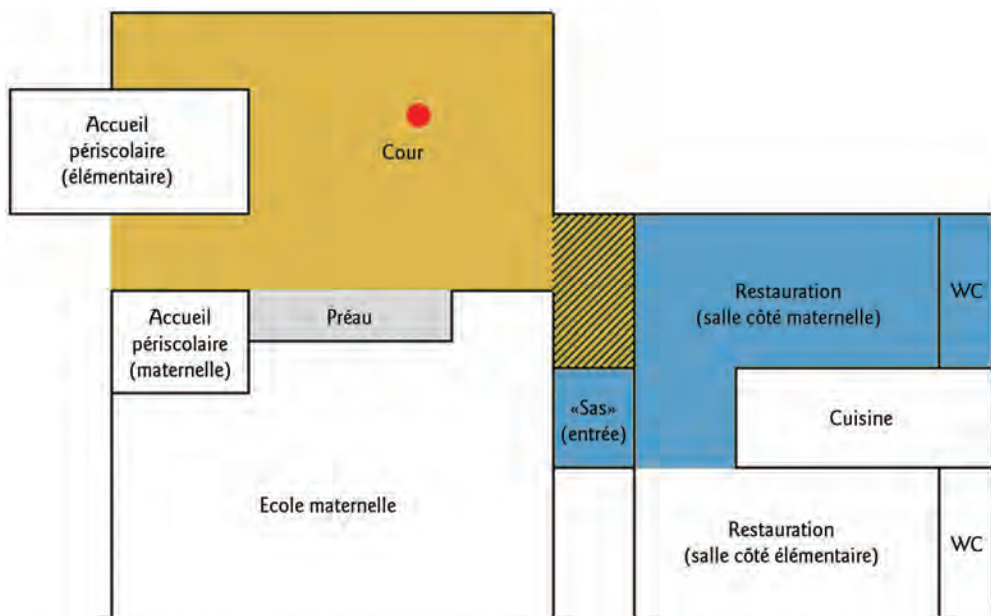
Les enfants sont pris en charge par les ATSEM et le personnel de renfort (1 agent) avec un passage aux toilettes puis sont conduits à la restauration scolaire (PS et PS/MS dans la salle 1 et MS/GS et GS dans la salle 2).

Un service unique est mis en place. Le repas dure environ 45 minutes.

Les enfants sont ensuite orientés vers la cour de récréation et les toilettes le cas échéant, sous la surveillance des ATSEM et le personnel de renfort. La cour arrière de l'école n'est pas utilisée sur le temps du midi. La salle de motricité et la bibliothèque peuvent être utilisées en cas de mauvais temps. Cette surveillance est assurée jusqu'à 13h20, heure à laquelle les enseignants prennent le relais.



Ecole maternelle des Gués



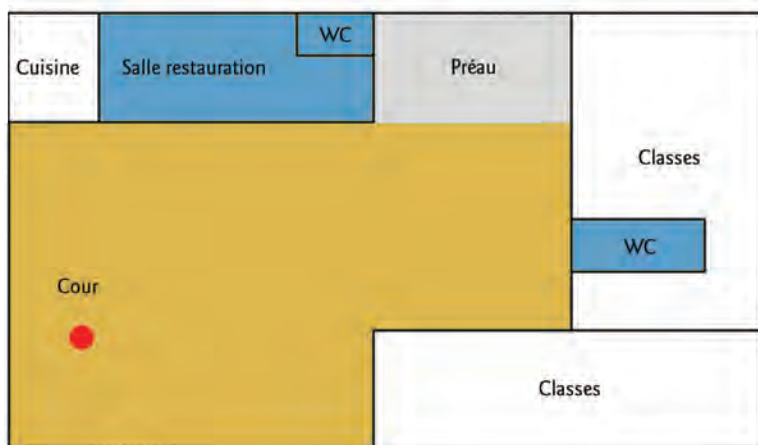
Un double service est mis en place sur ce site pour les maternels.

Les enfants de PS et PS/MS sont pris en charge par 2 ATSEM avec un passage aux toilettes puis ils sont conduits à la restauration scolaire où ils déjeunent jusqu'à environ 12h45 en présence d'ASTEM et/ou de personnel de renfort. Après le repas, il y a un nouveau passage aux toilettes puis les PS sont couchés pour la sieste. Quant aux MS, ils sont amenés en récréation par le personnel de renfort. Pour les enfants de MS/GS et GS, ils sont pris en charge par 2 ATSEM et conduits dans la cour de récréation jusqu'à 12h25 environ. Il y a ensuite un passage aux toilettes avant d'être conduits à la restauration scolaire vers 12h35 où ils déjeunent jusqu'à environ 13h15 en présence d'ATSEM et/ou de personnel de renfort. Après le repas, ils sont amenés à nouveau en récréation sous la surveillance des ATSEM. Cette surveillance est assurée jusqu'à 13h20, heure à laquelle les enseignants prennent le relais.





Ecole élémentaire des Varennes



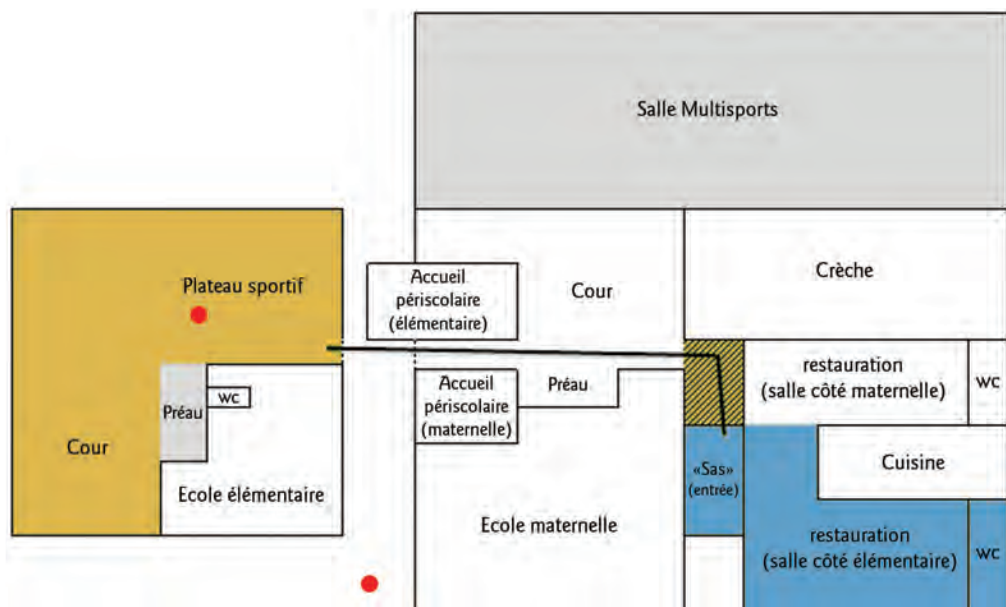
A midi, les élèves sortent dans la cour de récréation.

La restauration s'effectue sous la forme d'un self. Les CP déjeunent toujours les premiers. Pour les autres classes, un roulement est mis en place selon le jour de la semaine. L'appel des classes est fait progressivement par un encadrant selon l'attente au self et les places disponibles en salle. Les enfants récupèrent leur badge nominatif en début de self, badgent sur la borne et redéposent leur badge en fin de self. Le déjeuner dure environ de 20 à 40 minutes pour que tous les enfants puissent manger à leur rythme. Deux encadrants sont présents dans la salle et deux autres dans la cour.





Ecole élémentaire des Gués



A midi, les élèves sortent dans la cour de récréation

La restauration s'effectue sous la forme d'un self. Les CP déjeunent toujours les premiers. Pour les autres classes, un roulement est mis en place selon le jour de la semaine. L'appel des classes est fait progressivement par un encadrant dans la cour de récréation des élémentaires. Cet encadrant accompagne ensuite la classe jusqu'à la restauration scolaire. Lorsqu'il retourne vers la cour de récréation des élémentaires, il raccompagne les élèves qui ont terminé leur repas et qui patientent dans le sas d'entrée. Les enfants récupèrent leur badge nominatif en début de self, badgent sur la borne et redéposent leur badge en fin de self. Le déjeuner dure environ de 20 à 40 minutes pour que tous les enfants puissent manger à leur rythme. Deux encadrants sont présents dans la salle et deux autres dans la cour dont 1 assurant les navettes entre la cour et la restauration scolaire.



FONCTIONNEMENT DU MERCREDI

Le mercredi midi, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire ou au transport scolaire gérés par la CCTVI, peuvent déjeuner à la restauration scolaire.

Cette restauration est organisée sur les deux sites du Bourg. Ainsi, les enfants scolarisés aux Gués sont conduits en car vers l'école maternelle du Moulin (où les enfants sont récupérés par 2 ATSEM de l'école maternelle du Moulin) et l'école élémentaire des Varennes (accompagnés des 2 ATSEM présentes dans le car). En raison du nombre important d'enfants, il est possible que le minibus communal soit ponctuellement sollicité pour transporter des enfants des Gués vers le Bourg.

Les enfants scolarisés au Bourg déjeunent donc à partir de 12h/12h10, ils utilisent leur badge comme les autres jours de la semaine. Ceux des Gués déjeunent dès leur arrivée en car, soit vers 12h30/12h40. Le badgeage des élèves d'élémentaire est assuré par le chef gérant cuisinier selon la liste nominative tenue par les ATSEM. Pour les maternels du Bourg comme des Gués, le badgeage est assuré comme les autres jours de la semaine par les ATSEM.

La surveillance de la pause méridienne du mercredi est assurée par les ATSEM et un personnel de renfort.

Les enfants utilisateurs du transport scolaire prennent le car à 13h10 pour l'élémentaire et 13h15 pour la maternelle.

Aucune sortie anticipée n'est autorisée. La sortie des enfants n'est possible qu'après 13h20 où les animateurs de la CCTVI prennent le relais.



REPARTITION DES ENCADRANTS PAR SITE

Site	Nombre d'encadrants présents*
Ecole maternelle du Moulin	- 2 agents de restauration (1 par salle) - 4 ATSEM avec une pause de 20 min par roulement - 1 agent en renfort
Ecole maternelle des Gués	- 2 agents de restauration - 4 ATSEM avec une pause de 20 min par roulement - 2 agents en renfort
Ecole élémentaire des Varennes	- 3 agents de restauration (2 au self et 1 au débarassage) - 4 encadrants (2 en salle et 2 dans la cour)
Ecole élémentaire des Gués	- 3 agents de restauration (2 au self et 1 au débarassage) - 4 encadrants (2 en salle et 2 dans la cour)

* Lundi, mardi, jeudi et vendredi



Le taux d'encadrement peut varier en fonction des personnes malades, en formation ou autre. Cependant, il sera fait en sorte de le maintenir au mieux. Des intervenants associatifs sont également susceptibles d'être présents pour proposer à un groupe d'enfants des activités. C'est notamment le cas du VIVAS Basket qui intervient un jour par semaine dans chaque école élémentaire. Après leur déjeuner, les enfants peuvent donc profiter des ateliers proposés (un groupe réduit).



POCHETTE DE LIAISON

Une pochette de liaison est mise à disposition sur chaque site. Celle-ci comprend :

- Le présent « Guide pratique »
- La liste des enfants sous PAI et sous régimes particuliers
- Des coupons de décharge de responsabilité : ce coupon est à remplir en cas de sortie exceptionnelle d'enfants en raison d'un rendez-vous par exemple, il est à signer par le responsable légal et à conserver. Les familles doivent prévenir à l'avance de toute sortie pendant la pause méridienne.
- Des formulaires de déclaration d'accident : ce formulaire est à remplir en cas d'accident d'un enfant lorsque les blessures ou dégradations (ex. : lunettes cassées) sont susceptibles d'entraîner des frais pour les familles qui peuvent alors faire jouer leurs assurances ; une fois complété et signé par l'encadrant, le formulaire est à déposer en Mairie.
- Les coordonnées des familles.
- Le règlement intérieur du service de restauration scolaire.
- Un cahier de liaison où doivent être notifiés les principales incivilités ou les comportements violents (physiques ou verbaux) avec la date et le nom des enfants concernés. En cas de récurrence trop forte, la famille sera convoquée en Mairie en présence de l'enfant avec application d'une sanction (pouvant aller du simple rappel à la règle à l'exclusion).



INFIRMERIE

Sur chaque site, une pharmacie est présente permettant de faire des soins basiques (désinfectant, pansements).

Avant rupture de stock des produits de la pharmacie, prendre contact avec Yohan COUTABLE (Mairie) afin qu'une commande soit réalisée.





EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident survenant pendant la pause méridienne avec un ou plusieurs enfants, l'encadrant doit réaliser les gestes de premiers secours. En cas de blessure importante ou de doute sur la gravité de la blessure, appelez le 18 ou le 15. Lorsque les blessures sont susceptibles de nécessiter des soins médicaux a posteriori ou en cas de dégradation sur des biens (vêtements déchirés, lunettes cassées...), il est nécessaire de compléter un formulaire de déclaration d'accident (cf. rubrique « Pochette de liaison »).

EN CAS D'INCENDIE

Dès le déclenchement de l'alarme incendie, il doit être procédé à l'évacuation complète des locaux. Les encadrants doivent alors réagir rapidement mais dans le calme et sans communiquer de stress. Les encadrants ont pour rôle de regrouper les enfants et de les accompagner vers l'extérieur puis vers le point de rassemblement.

Avant d'évacuer complètement les locaux, les encadrant doivent veiller à contrôler l'absence de personnes dans les différentes pièces et notamment les toilettes.

Site	Points de rassemblement
Ecole maternelle du Moulin	Dans la cour arrière de l'école, au niveau du portail
Ecole maternelle des Gués	Dans la cour de l'école maternelle
Ecole élémentaire des Varennes	Dans la cour de l'école
Ecole élémentaire des Gués	Pour les enfants présents dans les locaux de restauration, sortir côté rue de Parçay et se rendre à la barrière «pompiers» Pour les enfants en récréation : dans la cour de l'école élémentaire

Se référer aux plans des écoles dans la rubrique « Fonctionnement par structure » pour localiser les différents points de rassemblement « ● ». Lorsque l'ensemble des enfants sont rassemblés, il convient de procéder au comptage dans les meilleurs délais.



SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement



Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements devant l'établissement



Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève



Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires régulières et occasionnelles



Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires sous réserve de l'avis du Recteur

Consignes applicables en date du 2 décembre 2015





Mairie de Veigné	
Responsable Affaires Générales et Enfance-Jeunesse (Yohan Coutable) Contact à privilégier	02 47 34 36 47
Accueil Mairie (pendant les heures d'ouverture)	02 47 34 36 36
Elu d'astreinte	06 74 64 91 09
Ecole maternelle du Moulin	
Direction de l'écoles	02 47 26 20 31
Ecole maternelle des Gués	
Direction de l'école	02 47 26 05 84
Ecole élémentaire des Varennes	
Direction de l'école	02 47 26 22 44
Ecole élémentaire des Gués	
Direction de l'école	02 47 26 91 14
Restauration scolaire - CONVIVIO	
Service inscriptions CONVIVIO (Sophie Legendre)	02 47 49 49 00
Service facturation CONVIVIO (Christèle Douvry)	02 47 49 49 03



Samu



**Police
Gendarmerie**



Pompiers



**Toutes
urgences**





CONTACT

Yohan COUTABLE, *Chef du Service Affaires Générales et Enfance-Jeunesse (Mairie de Veigné)*

Tél. : 02 47 34 36 47 - Email : yohan.coutable@veigne.fr